ACTU COMM'

cphv Communauté Perche & Haut Vendômois

BOUFFRY • BRÉVAINVILLE • BUSLOUP
CHAUVIGNY-DU-PERCHE • DROUÉ
FONTAINE-RAOUL
FRÉTEVAL • LA CHAPELLE-ENCHÉRIE
LA CHAPELLE-VICOMTESSE • LA FONTENELLE
LE POISLAY • LIGNIÈRES • LISLE
MOISY • MORÉE • OUZOUER-LE-DOYEN
PEZOU • RENAY • ROMILLY-DU-PERCHE
RUAN-SUR-EGVONNE • SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE
SAINT-JEAN FROIDMENTEL • VILLEBOUT



Novembre 2021 N° 12

Retrouvez toute l'information de votre Communauté de Communes sur le site internet : www.cphv41.fr

Mission Locale DU VENDÔMOIS
02 54 77 14 87 pour prendre un rendez-vous

Permanence tous les mercredis à Fréteval de 14h à 17h au siège de la Communauté du Perche & Haut Vendômois

Pour les jeunes de 16 à 25 ans

ORIENTATION EMPLOIS APPRENTISSAGES FORMATIONS

Rejoignez-nous ! facebook

www.ml-vendomois.fr

L'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement – Espace Info Énergie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide gratuitement et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie. Elle s'adresse à tous : propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement...

Permanence tous les 4èmes vendredis du mois de 14 h à 16 h 15 au siège de la CPHV

Concert de Noël



La chorale de l'école de musique intercommunale, pôle Fréteval, donnera également un concert à la Chapelle Sainte Radegonde, à Busloup, le **samedi 4 décembre 2021 à 15h**.

Communauté du Perche & Haut Vendômois – Actu Comm' N° 12 • Directeur de la publication : Alain BOURGEOIS • Administration et rédaction : CPHV • Tirage : 6000 exemplaires • Reproduction partielle ou totale interdite • Ne pas jeter sur la voie publique.

Conception et impression : LES ÉDITIONS DU LOIR (06 13 89 61 41)

Chers concitoyens,



Au cours des dernières semaines, les différentes activités, qu'elles soient culturelles, sportives ou économiques, ont pu reprendre progressivement.
Ainsi, les prochains mois verront le développement de plusieurs projets communautaires. Tout d'abord, le presbytère d'Ouzouer-le-Doyen sera réhabilité en logements locatifs, permettant de compléter l'offre déjà présente sur le territoire.
La zone d'activités intercommunale « La Varenne » à Morée continuera son développement avec l'agrandissement de l'entreprise Le Triangle. Enfin, l'aménagement de voies d'écomobilité permettant de relier les différents lieux de vie du territoire en toute sécurité, sera également au programme des prochains mois.
Dans ce nouveau numéro de l'Actu Comm', vous retrouverez un focus sur la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), un bilan des différentes aides économiques apportées par la Communauté du Perche & Haut Vendômois en soutien aux entreprises en difficulté durant la crise de la COVID-19, ainsi que la programmation des manifestations de nos deux médiathèques intercommunales pour les prochains mois.
Vous souhaitant une agréable lecture,

Alain BOURGEOIS
Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois



Presbytère d'Ouzouer-le-Doyen

Communauté du Perche & Haut Vendômois CPHV
Place Pierre Genevée - 41160 Fréteval - 02 54 82 74 91 - cchv@cchv41.fr - www.cphv41.fr

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire confiée aux intercommunalités depuis 2018. La Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) a signé une convention avec la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois (CATV) pour exercer les missions de la GEMAPI tant sur la partie administrative que technique.
Les missions relevant de la GEMAPI concernent l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, ainsi que la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Sur notre territoire intercommunal, nous intervenons sur le Loir et ses affluents que sont l'Egvonne, le Gratteloup, le Baignon et le Réveillon.
Sur le Loir, des campagnes de piégeage des ragondins sont entreprises afin de préserver les berges, ainsi que des opérations d'arrachage de la jussie (plante aquatique proliférante). La CPHV est propriétaire des ouvrages hydrauliques de Courcelles et de Villeprovert. L'entretien lui incombe ainsi que la mise en conformité pour permettre la continuité écologique. Ainsi, des travaux seront réalisés sur le vannage de Villeprovert permettant le passage des espèces aquatiques et sédimentaires. Il en est de même pour Courcelles, une étude est en cours pour réaliser la mise en conformité du site. Cet ouvrage a bénéficié en 2020 du remplacement du câble du vannage et d'un renforcement de l'enrochement Ces aménagements se font en tenant compte des usages : le maintien de la ligne d'eau est nécessaire pour ces usages, c'est le sens de la délibération prise par les élus communautaires.
Concernant les affluents, un projet d'aménagement du lavoir de La Chapelle-Enchérie et de ses abords sur le Réveillon permettra de stopper l'érosion de la berge et de garantir le passage des sédiments. Des actions d'enlèvement d'embâcles sont déjà entreprises sur le Loir, elles se poursuivront en incluant prioritairement le Gratteloup et l'Egvonne. Le suivi de ces deux rivières a longtemps été insuffisant, elles seront intégrées au prochain contrat territorial du bassin du Loir envisagé à partir de 2023.
La CPHV participe depuis 2018 à l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), outil de contractualisation entre l'État et les collectivités. Ce dispositif permet la mise en œuvre d'une politique permettant de traiter le risque d'inondation de manière globale sur notre territoire. Des actions portent en autres sur l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, la prévision des crues et des inondations, la gestion de crise mais aussi sur la gestion des écoulements et des ouvrages de protection hydrauliques.
Le financement du fonctionnement de la GEMAPI et des actions entreprises est assuré par la CPHV. Le législateur a prévu la possibilité d'instaurer une taxe pour financer cette compétence devenue obligatoire. Les délégués communautaires, ont instauré cette taxe dont le produit attendu est déterminé tous les ans en fonction des besoins de financement : son produit ne peut financer que les actions concourant à la mise en œuvre de la compétence.



① Travaux de l'ouvrage de Courcelles (avril 2020)

② Ouvrage de Courcelles

③ Le Loir





GESTION DES EMBÂCLES PONCTUELS

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, il est essentiel de préserver et d'entretenir les ouvrages hydrauliques situés sur les cours d'eau. Afin d'atteindre cet objectif, les propriétaires de terrain en rive doivent procéder à des interventions, notamment la coupe d'arbres menaçant de tomber dans le cours d'eau. Cela permet ainsi d'éviter l'apparition d'embâcles ponctuels qui pourraient notamment endommager les ouvrages.
Un embâcle correspond à une accumulation de matériaux transportés par les flots (végétations, rochers...).

Par délibération du 6 septembre 2021, la Communauté du Perche & Haut Vendômois prend désormais en charge 80% du montant HT de l'intervention. Une convention devra être signée au préalable et avant toute intervention, avec le ou les propriétaire(s) concerné(s) qui précisera le montant de l'aide accordée et la parcelle concernée.

Avant toute intervention, contactez la CPHV au 02 54 82 74 91 ou cchv@cchv41.fr

AIDES ÉCONOMIQUES

Actuellement les Communautés de Communes ont la compétence « développement économique » sur leur territoire.
Dans ce cadre, les élus de la Communauté du Perche et Haut Vendômois ont défini comme priorités majeures le maintien et le développement de l'emploi.

Les aides économiques directes aux entreprises mises en place par la Communauté de Communes s'inscrivent donc dans ces priorités.
La Communauté du Perche & Haut Vendômois souhaite soutenir l'investissement des petites entreprises significativement représentées dans son tissu économique. Pour ce faire, elle propose un dispositif d'aide à l'investissement matériel en complément des aides proposées par la Région Centre-Val de Loire.
Les objectifs poursuivis par la mise en place du dispositif sont :

- Favoriser le maintien et la création d'emploi ;
- Favoriser la création d'activités nouvelles sur le territoire, le développement et la reprise – transmission des entreprises ;
- Favoriser la création d'activités non présentes sur le territoire ;
- Favoriser les entreprises innovantes ;

Deux aides sont donc en place pour accompagner les entreprises dans leurs projets :

AIDE À L'INVESTISSEMENT MATÉRIEL

Le soutien de la Communauté de Communes au titre du dispositif s'applique aux petites entreprises en phase de création, reprise, modernisation ou développement.
Les projets de transfert sont également concernés dans la mesure où ils apportent une vraie valeur ajoutée à l'entreprise ou s'ils sont indispensables au maintien de l'emploi.
Les investissements éligibles dans le cadre de cette aide sont :

- Le matériel, outillage et équipement de production.
- Les travaux de mise en conformité
- L'aménagement immobilier
- Les devantures et enseigne
- L'équipement des véhicules de tournées

Le taux d'aide est de 30% du montant HT de l'investissement subventionnable.
L'aide est plafonnée à 5 000 euros.

AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et des accords avec la Région Centre Val de Loire, des subventions ont été mises en place par la Communauté de Communes pour soutenir les investissements immobiliers réalisés par des entreprises du territoire.
Si vous avez un projet et avant de lancer tout engagement, nous vous invitons à prendre contact avec le service développement économique de la communauté de communes qui vous accompagnera dans votre démarche et le montage du dossier.
Dans le fonctionnement si une subvention est accordée par la Communauté de Communes, une subvention du même montant pour être sollicitée auprès de Région Centre Val de Loire.

DISPOSITIF TEMPORAIRE

Dans le cadre de la crise économique que nous venons de traverser, la CPHV a souhaité soutenir les entreprises touchées de plein fouet par la crise économique à la suite de la Covid. Elle a donc mis en place un dispositif d'aide ponctuelle à la trésorerie. 7 entreprises en ont bénéficié, représentant 12 000€ d'aide versée au total.
Ce dispositif a été clôturé le 30 juillet 2021.

Pour tout renseignement ou dépôt de demande d'aide, vous pouvez vous adresser à la Communauté du Perche et Haut Vendômois par mail sur l'adresse : deveco@cchv41.fr ou par téléphone au 06 34 99 20 10 (Cécile GOUIN).





MÉDIATHÈQUE À DROUÉ

LE MOIS SANG POUR SANG POLAR : MENEZ L'ENQUÊTE !

10 novembre à 20 h
« MURDER PARTY : L'ENQUÊTE DE JANE ROSAKOFF, SANS CRIER GARE »
par la Troupe des Salopettes. Spectacle participatif et interactif. Public ado/adulte à partir de 12 ans.

LE MOIS SANG POUR SANG POLAR : MENEZ L'ENQUÊTE !

Du 9 novembre au 7 décembre
EXPOSITION INTERACTIVE « QUI A REFROIDI LEMAURE ? »
Une aventure polar interactive. Public ado/adulte à partir de 13 ans.

MOIS THÉMATIQUES « TOUT SUR LES LOUPS ! »

Du 17 novembre au 12 décembre
EXPOSITION DLP « LE LOUP »
Tout public.

24 novembre
RENCONTRE AVEC JOCELYNE THOMAS
auteure et photographe spécialiste des loups. 2 séances au choix : 10 h 30 et 15 h. Tout public à partir de 7 ans.

27 novembre à 17 h 30
COMITÉ COUP DE CŒUR ADOS/ADULTE

Du 1er décembre au 3 janvier 2022
Exposition du Syndicat mixte des territoires du Grand Vendômois (SCOT) : découvrez le projet de vie du territoire pour 2040 !

10 décembre à 18 h
Rencontrez vos élus ScoT

MÉDIA COMM'

NOËL ET GOURMANDISES

Du 1er au 18 décembre
Quizz et tables thématiques autour des bonbons et autres gourmandises.

Mercredi 8 décembre à 11 h :
« LES KIDICONTES SPÉCIAL NOËL »
avec présentation et lecture de l'album « L'écharpe rouge » d'Elisabeth Lesbats. À partir de 3 ans.

Samedi 11 décembre à 18h :
SPECTACLE : « MAINTENANT À TABLE »,
suivi d'un vin chaud, par la Compagnie Lodela. Pour adultes.

Mercredi 15 décembre
RACONTÉE MUSICALE « HANSEL & GRETEL »
par la Compagnie À chants contés. À partir de 4 ans.

NUIT DE LA LECTURE

Samedi 16 janvier à 20h
SPECTACLE « LECTURES-PEINTURES »
Un comédien lit, un illustrateur peint par Richard Petitsigne. À partir de 13 ans.

DÉCOUVERTE DE LA « MICRO-FOLIE »
Musée numérique (programme à venir)

De janvier à mars inclus
« MICRO-FOLIE : MUSÉE NUMÉRIQUE »
Animations jeunesse et conférences pour adultes (Programme à venir)

Samedi 22 janvier
« DÉCOUVERTE DE LA «MICRO-FOLIE »
visite libre tous publics de 17 h 30 à 18 h et «Voyage dans le temps autour des différentes formes d'art» de 18h à 19h (7-12 ans). Partenariat DLP

MÉDIATHÈQUE À FRÉTEVAL

Des bibliothèques au plus près de chez vous :
Profitez également des services et des animations de proximité avec les bibliothèques et Points lecture des communes de **Busloup**, **Fontaine-Raoul**, **Morée**, **Pezou** et les « Boîtes à livres » de **Fréteval**, **Moisy**, **Brévainville** et **Lignières**. Renseignements en mairie.

Médiathèque La Fonderie
Place Pierre Genevée • 41160 Fréteval
02 54 82 67 29 • mediatheque@cchv41.fr

Bibliothèque du Perche & Haut Vendômois
Espace Socio-Culturel Route de Vendôme• 41270 Droué
02 54 80 59 16 • mediatheque.droue@orange.fr

Avec le soutien technique et financier du Conseil départemental de Loir-et-Cher.

Toutes nos animations sont gratuites et accessibles à tous : adhérents et non-adhérents. D'autres animations vous seront bientôt proposées ! Restez à l'affût de notre actualité en vous inscrivant à notre newsletter.



